

22 H

Récollets de Saint-Junien

(1733-1790)

Répertoire numérique et inventaire analytique

par Hugues Dedieu (o.f.m.)

Extrait de *Le fonds franciscain aux des Archives départementales de la Haute-Vienne. Essai de présentation analytique*, Limoges, 1977-1980
Révisé le 22.09.2020

Limoges

Sommaire

SOMMAIRE	2
RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE	3
INVENTAIRE ANALYTIQUE	4

Répertoire numérique

22 H 1, dossier 1	Accord relatif à une servitude vicinale.	1733
22 H 1, dossier 2	Profession d'un religieux à Périgueux.	1777
22 H 1, dossier 3	Honoraire de messes.	1785-1790
22 H 1, dossier 4	Reddition et arrêt des comptes du couvent.	1790
22 H 1, dossier 5	Fin d'un acte notarié concernant peut-être les Dominicains de Saint-Junien.	XVIIe siècle

Inventaire analytique

==== 22 H. Récollets de St-Junien, liasse unique.

=====
Récollets de St-Junien.

- 1) Accord relatif à une servitude vicinale (1733).
 - 2) Profession d'un religieux, à Périgueux (1777).
 - 3) Honoraires de messes (1785-1790 ?).
 - 4) Reddition et arrêt des comptes du couvent (1790).
 - 5) Fin d'un acte notarié du XVII^e s., concernant peut-être les Frères Prêcheurs de St-Junien.
- ... la communauté a reçu, au total; "pour retri. de 1513... messes, compris 5 pièces.

* N°1 (ex H. 7347,1).

====
Accord amiable, sous seing privé, concernant une servitude vicinale, conclu entre les Récollets de St-Junien et plusieurs particuliers, les Bernard: afin de "terminer tous proces et contestation mues et a mouvoir... pour raizon du passage a chareste par le chemain venant de la ditte ville et conduizant aux moulain de Saint Amand", il est convenu "qu'at l'avenir", les Bernard "auront l'antiere liberté et pouvoir de continuer de passe par ledit chemain avecque des chareste ou autremant, jusque aux bout de de la tere dudit George Bernard sulemant", ou bien "seront tenus de faire faire une ouverture et chemain... sans pouvoir suivre l'ancien chemain qui conduit de la ditte hoverture a l'esglize basse"; les Bernard he devront cependant en rien nuire "aux meurs et apartenance et despandance dudit Couvant" (St-Junien, 4 fév. 1733; original, avec signatures des religieux, de leur syndic, des Bernard, et de plusieurs autres personnes).

Note au dos: "Sous-seing privé concernant la Communauté des Recollets de St-Junien remis au Sr S.^{dic} le 12 mai 1771 par un inconnu".

Parties en présence. 1) Cinq religieux Récollets: Joseph Magnion, Gardien (77); Théodose, Vicaire (78); Ignace Leobardy, Discret; Séraphin Demaison (79); et Didace Joyet. Syndic (laïc) du couvent: Jurention (?). 2) Georges Bernard; Aymeric Bernard, foulon; autre Aymeric Bernard; un troisième Aymeric Bernard, meunier.

* N°2 (ex H. 7347,2).

====
Procès-verbal de la profession religieuse du Récollet Antoine Malet, Frère laïc, faite au couvent de Périgueux le 10 fév. 1777 (80).

("Extrait des registres des recollets du couvent de la ville de Perigueux concernant les professions", certifié véritable par le P. Zozime de Croyzant, Périgueux, 8 oct. 1790; avec signature du susdit Père et des Officiers municipaux Sauveroché et Cavantoux (81). A la suite, au verso du feuillet, attestation d'authenticité, établie et signée par le P. Elie Jacquet, Ministre Provincial de l'Immaculée-Conception, Limoges, 26 nov. 1790 (82)).

L'original de l'acte du 10 fév. 1777 se trouve à Périgueux, AD Dordogne, 49 H.1, f°98r.

* N°3 (ex H. 7347,3).

====
Attestation relative à l'utilisation, par les Récollets de St-Junien, d'un horaire de messes remis à la communauté avant la Révolution; attestation établie par le P. Cosme Nillaud, Gardien, à l'intention des Administrateurs du District de St-Junien (s.d.; 1790 ?) (83).

Le P. Nillaud fait remarquer aux Administrateurs que, "sur les neuf cens messes dont la Communauté des Recollets de St Amand se trouve chargée, est compris un dépôt de

neuf loüis, faisant la somme de 216 l.", somme à lui remise le 11 janv. 1785 par Pierre Besson, "ancien Curé de Champagnac près Châlut" (Champagnac-la-Rivière, arrond. Rochechouart, canton Oradour-sur-Vayres; à une dizaine de kms au N.O. de Châlus), "pour être employée selon son intention, avec permission de s'en servir pour les besoins de la Communauté, permission dont il (=le P. Nillaud) a été nécessité d'user".

Le religieux "prie tres instamment celui de ces messieurs qui voudra se charger de la verification du fait, de le faire avec toute la circonspection qu'exige l'objet, crainte de donner de l'ombrage à quelqu'un, et du chagrin au déposant".

* N°4 (ex H. 7347, 4).

Reddition et arrêt des comptes de la communauté des Récollets de St-Junien, par le P. Cosme Nillaud, Gardien, en présence du P. Bérard Chabannes (St-Junien, 1er mars 1790) (84). A la suite, autres comptes de la susdite communauté, depuis le 1er mars 1790, rendus et arrêtés le 30 avril suivant, signés par les deux religieux susdits, et par les Officiers municipaux (Surin-Hugon, maire; Coilet ou Codet de Boisse; Simon; Périgord, procureur de la Ville).

1) Comptes du 1er mars 1790.

Les derniers remontent au 29 août 1788. A cette dernière date, le couvent disposait de 47 l. 14 s. 6 d., et d'environ 30 setiers de blé, de la "quête de la laine", de 11 barriques de vin, et de sa "provision de bois"; il avait pour 250 l. 14 s. 6 d. de dettes. Depuis, la communauté a reçu, au total; "pour retrib. de 1513... messes, compris 38 grands ou petits services, 833 l. 10 s. d'Evangelies, 82 l. 15 s. d'Enterremens, 13 l. 15 s. de services de paroisses, 59 l. de la quête de la ville, 17 l. de vente de laine, 150 l. 4 s. de vente de bled, 610 l. de foin, paille et oziers vendus, 41 l. 16 s."

Parmi les dépenses: 43 l. 5 s. "pour la couverture de l'entrée de la basse Eglise". La dépense excède la recette de 324 l. 1 s. 9 d.

2) Comptes du 30 avril 1790.

Rien de spécial à signaler. Il s'agit sans doute des derniers comptes de la communauté.

* N°5 (ex H. 5132).

Fragment d'un acte notarié du XVIIe s., dont seul subsiste la fin, ayant peut-être fait partie d'un registre, car le feuillet est numéroté ("Fol. 82").

Témoins: Pierre Baudet, maître menuisier, et Pierre George, cordonnier, tous deux de St-Junien. Du Queyroix, notaire. Copie collationnée.

A la suite des témoins susnommés, il est question de plusieurs religieux, dont "Frere Jean Vallade sous Prieur". S'agirait-il des Frères Prêcheurs de St-Junien?

Note au dos: "Acquet donné à Maistre Laurent Symon... de Mas Vicontaud".

(5) Guillaume "de Molins", maître en théologie, Ministre Provincial des Conventuels d'Aquitaine (le terme de "Maître" désignant les Provinciaux et le Général des Conventuels, prescrit officiellement en 1517, et utilisé dans notre document, est très vite tombé en désuétude), apparaît dans l'histoire vers 1497; il est alors syndic du couvent de Ste-Affrique (Aveyron) (AD Hte-Garonne, 118 bis H. 1, dossier St-Affrique, et B. 1, f° 290v). En oct. 1516, il est Maître Régent à l'Université de Toulouse, et Custode du Toulousain (Abides, 211 H. 4, n°9). Il succède peu après à Jean Petri, Ministre Provincial des Conventuels, dernier Ministre Provincial d'Aquitaine avant la division de l'Ordre (1517, Diction. Min. Prov. d'Aq.). Lorsque les Conventuels sont expulsés par la force du grand couvent des Cordeliers de Toulouse, à la fin de 1542, il s'enfuit, et reste introuvable; il n'était d'ailleurs plus Ministre Provincial à cette époque (AD Hte-Garonne, 119 H. 1, dossier Parlement...).

(6) Peut-on identifier ce "Castanet" avec le village du Châtenet, situé sur l'actuelle commune du Vigen (canton de Linoges-1)?

(7) Sur ce testament, voir BESHAC, t. 19, 1897, p. 468, et t. 36, 1914, p. 148.

(8) Mensud ou Arnaud (de) Passarieu ou Passerieu, devait par la suite être nommé Ministre Provincial d'Aquitaine-Nouvelle (Chapitre Provincial de Martel, 3 mai 1597; BESHAC, t. 13, 1891, p. 661, et Othon, Aquitaine, t. 3, p. 403, 407 - ou rééd., p. 346-347 et 351-). Il fut remplacé en 1601 (Othon, Aquitaine, t. 4, p. 5). Sur son provincialat voir, entre autres: AD Gironda, H. Suppl. Couvents de Ste-Foy, Cordeliers, 4, f° 1v, 3; AD Hte-Garonne, 118 bis H. 3, dossier Régularité...

NOTES

(77) Le P. Joseph Magnion, ou Magnon, semble avoir passé la plus grande partie de sa vie religieuse dans le diocèse de Bordeaux, où il était approuvé pour la confession et la prédication. C'est ainsi qu'il résida fréquemment et longtemps au couvent de Bourg-sur-Gironde (1711, 1734, 1737-[REDACTED] 1755, 1758-1763). Entretemps, on le trouve à Libourne (1716) et à Bordeaux (1756-1757). En-dehors du Bordelais, il est signalé à Mirambeau (Charente-

Marit.) en 1736, et, peut-être, en 1745. AD Gironde: G.549, f°43v, 49r, 54r, 69r; G.551, f°2r, 6r, 8r, 13r, 20r, 28v, 32v, 42r, 52r, 61v, 69r, 73r, et fin du registre, f°2r, 5v, 7r, 9v, 14r; G.552, f°6r, 8v, 10v, 12r, 17v.

(78) Le P. Théodose, Vicaire du couvent de St-Amand-St-Junien, est probablement à identifier avec Pierre Picon, en religion F. Théodose, originaire de Périgueux, né vers 1687, qui reçut l'habit franciscain chez les Récollets de sa ville natale le 27 août 1702, à l'âge de 15 ans, et y fit profession le 28 août 1703 (AD Dordogne, 49 H.1, f°9r, VIr). Lui aussi résida dans le diocèse de Bordeaux, mais beaucoup moins longtemps que le P. Magnion: le 24 nov. 1712, il est approuvé pour confesser et prêcher dans ce diocèse; on le signale au couvent de Libourne en 1716 et en 1749-1750 (AD Gironde, G.549, f°52r, 69r, et fin du registre, f°3v, 5v). Entretemps, on le trouve à Périgueux, où il remplit la fonction de Lecteur en théologie et de Vicaire (1727-1730) (AD Dordogne, ibidem, f°28r-31r, XVIIIr-XXv). Le 13 nov. 1742, il est nommé Gardien du couvent de Montmorillon (AD Gironde, H. Suppl. Couvents de Ste-Foy. Récollets, 17, f°XXr).

(79) Le P. Séraphin Demaison, ou plutôt Desmaisons, fut Discret du couvent de Périgueux durant les années 1761-1763 (AD Dordogne, 49 H.1, f°87 suiv., LXXI suiv.).

(80) Jean Malet, en religion F. Antoine, fils d'un "clerc" ou "praticien", naquit vers 1755, à Maison-Neuve, "écart" de la commune de St-Michel-de-Villadeix (Dordogne, arrond. Périgueux, canton Vergt). Vêture le 8 fév. 1776, chez les Récollets de Périgueux (AD Dordogne, 49 H.1, f°96v). En 1790, il résidait à St-Amand-St-Junien (Delorme, Réc. Im. Conc., p.706).

(81) Guy Decroyzant, en religion F. Zozime, originaire de St-Pierre-de-Cole (Dordogne), fils de bourgeois, reçut l'habit franciscain le 4 juin 1740, à l'âge de 18 ans, et fit profession le 5 juin 1741, chez les Récollets de Périgueux (AD Dordogne, 49 H.1, f°54r, XLIIIr). Le 17 juillet 1757, il est nommé Gardien de Montmorillon (Delorme, Réc. Im. Conc., p.693). En 1777, on le trouve au couvent de Périgueux (AD Dordogne, ibidem, f°98), dont il est Gardien au début de la Révolution (Delorme, ibidem, p.708).

(82) Le P. Elie Jacquet fut deux fois Ministre Provincial; il fut d'ailleurs le dernier à remplir cette charge avant la disparition de sa Province à la suite de la Révolution. Homme de gouvernement, à qui furent confiées les plus hautes charges de sa Province, il fut aussi un historien de valeur, grâce auquel nous possédons la très précieuse Notice ou Abrégé de la fondation des couvents des Récollets de la Province de l'Immaculée-Conception en Guyenne...; cet ouvrage, imprimé à Limoges, chez Chapoulaud, en 1778, fut réédité par le P. Delorme, en 1936 (sigle: Delorme, Réc. Im. Conc.), d'après l'exemplaire de Ducourtieux, avec reproduction des importantes retouches et additions manuscrites figurant sur ce volume. Jean-Bapt. Elie Jacquet est né vers 1717, à Aix-sur-Vienne, de Jean-Jacques, notaire royal, et de "demoiselle" Marie Gayot. Il dut entrer très jeune en religion, puisqu'il appose sa signature, en qualité de Frère Mineur, le 8 sept. 1736, au bas de l'acte de profession d'une Clarisse de Saintes. Jeune encore, il devient Gardien du couvent de Périgueux (1749-1751), où il réside également en qualité de Vicaire (1751-1753). Durant les 25 années qui suivent ce séjour périgourdin, il réside au couvent de Ste-Valérie, où il remplit, alternativement ou successivement, les fonctions de Gardien (1754-1757, 1760-1762, 1773-1775), de Vicaire (1763-1766, 1769-1773) et de Maître des novices (1775). Entretemps, le 17 juillet 1757, il est nommé Définitif. Autour des années 1780, il est Ministre Provincial. A peine redevenu simple religieux, on le retrouve à Ste-Valérie, où il paraît avoir résidé jusqu'à son second Provincialat. Pendant la Révolution, il refuse de prêter le serment constitutionnel, mais n'est pas sérieusement inquiété, malgré une période d'incarcération à la Visitation de Limoges. Retiré chez ses nièces, il meurt paisiblement, octogénaire, le 25 juin 1797, à Aix, sa ville natale. Voir Lecler, Martyrs, t.1, p.704 suiv., ainsi que 328, 331, 342 suiv., 381, 659, 668, 671; Delorme, Réc. Im. Conc., p.639-640, 692, 695, 698-699, 704, 709; Dedieu, Fi-chiers Biogr.; quelques notes communiquées par M. le Chanoine Bonhomme de Montaigut.

(83) Né vers 1716, le P. Cosme Nillaud apparaît pour la première fois dans nos documents le 17 avril 1740, au couvent de Limoges-Ste Valérie, où il signe un acte de vêture (ADHV, G.374 -actuel 1 G.426-, f°385v). De 1751 à 1754, il est Gardien du couvent de Périgueux (AD Dordogne, 49 H.1, f°70 suiv., LVI suiv.). Durant l'année 1755, il fait fonction de Maître des novices à Ste-Valérie (ADHV, ibidem, f°394r). Puis on le trouve au couvent de St-Amand-St-Junien: il est mentionné comme tel en 1757, en 1770, et encore en 1790 (Delorme, Réc. Im. Conc., p.692, 696, 706).

(84) Originaire de Bourdeilles (Dordogne), Pierre Chabannes, en religion F. Bérard, reçoit l'habit franciscain à 15 ans, le 23 avril 1749, et fait profession le 24 avril 1750, chez les Récollets de Périgueux (AD Dordogne, 49 H.1, f°64r, Llv). Il reçoit la tonsure et les ordres mineurs à Bordeaux, le 24 déc. 1752, des mains de l'Archevêque, Mgr Louis-Jacques d'Audibert de Lussan (AD Gironde, G.547, f°65). Durant les années 1759-1763, il réside au couvent de Bordeaux, où il figure sur la liste des religieux approuvés pour la confession et la prédication dans le diocèse (ibidem, G.552, f°7v, 10v, 12r, 14r, 17r). Au début de la Révolution, il est rattaché au couvent de St-Amand-St-Junien (Delorme, Réc.Im.Conc., p.706).

Intéressant qu'il soit sous certains rapports, le modeste "Index franciscain" est loin de regrouper la totalité des documents concernant les Cordeliers-Récollets que conserve ce dépôt d'archives; la série A, par exemple, contient un certain nombre de dossiers ou de pièces isolées qui, de par leur nature, sont logiquement sur séries H. Cordeliers et H. Récollets. Par ailleurs, divers lieux étrangers à la Nte-Vienne conservent des documents intéressants pour les franciscains du Lincousin.

Il nous nous sera utile aux chercheurs éventuels en donnant ici, à la suite de ce Relevé-Index-Sommaire, un répertoire, succinct, et malheureusement très incomplet, des documents franciscains lincousins dispersés:

par ANV:

— dans certains dépôts où nous avons eu l'occasion d'effectuer des dépouillements méthodiques (Archives Nationales, AD de la Gironde et de la Nte-Garonne).

Il serait trop long de relever tous les documents, rencontrés dans nos recherches, concernant l'ensemble des couvents franciscains implantés, avant la Révolution, dans le diocèse de Lincous, c'est-à-dire dans les départements actuels de la Nte-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne et de la Charente. Nous nous bornerons à relever succinctement ceux qui intéressent les couvents établis dans les limites de la Nte-Vienne, en réservant généralement une simple mention aux autres établissements franciscains que nous rencontrerons... On trouvera une documentation plus étendue sur les maisons franciscaines établies en Lincousin (Cordeliers, Récollets, etc.) : — dans l'Introduction générale (voir supra, p. XII suiv.); — dans la Chronologie qui termine notre travail.

DOCUMENTS DIVERS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA NTE-VIENNE.

Marie G.

Procès intenté par Pierre Vergniaud, adjudicataire des droits d'octroi, ex. 1752, le syndic général du clergé, les religieux Feuillants, les Grands Carmes, les Carmes déchaussés, les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins et les Récollets, qui se prétendent exempts de tous droits d'octroi" (ANV Inv. Fon. G, p. 18, col. 1).

Ordonnance du lieutenant de police de Lincous, prescrivant de former les vœux des religieux qui demeurent sur la place en-devant de l'église des Récollets de St-Jean-Baptiste quand qu'il a été rencontré qu'elle est remplie d'inondices par les voisins qui